



## COMMUNE DE COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 10  
Votants : 12

Le 5 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, suivant convocation transmise le mercredi 25 février 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, GRANET Alice, KIRKYACHARIAN Luc, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, SEMIOND Philippe, VIESSANT Celine

**Excusé ayant donné procuration :** ADISSON Frank à BARONNAT Bernard, CHERFILS Jacqueline à MOREAU Gaelle

**Excusé sans procuration :** GIRAUD Mathieu, HERMITTE Jean-Pierre, JEANNE Virginie, MOSSO Veronique, VERNET Laurent

**Absents :** MOUGIN Remi, PRAT Christelle

**Secrétaire de séance :** FISCHER Maryline

### 2026-002 - TARIFS D'ÉTÉ DE LA RÉGIE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Lors de la séance du 10 février 2026, conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques a acté les tarifs suivants :

Catégorie	Destination	Tarifs
Accès Préron Adulte	TSF Préron	11,50€
Accès Préron Enfant (-13 ans)	TSF Préron	9,40€
Accès domaine d'altitude Adulte	Accès sommet	13,60 €
Accès domaine d'altitude Enfant (-13 ans)	Accès sommet	11,50€
Accès domaine d'altitude Bambin (-5 ans)	Accès sommet	gratuit
Accès domaine d'altitude Adulte + entrée piscine		16,20€
Accès domaine d'altitude Enfant + entrée piscine		12,90€

Une montée parapente	Accès sommet	13,60€
Seconde montée parapente	Accès sommet	5,20€
Forfait journée parapente	Accès sommet	17,70€
Forfait saison été	Accès sommet	120,00€
Une montée parapente Club*	Accès sommet	11,50€
Forfait journée parapente Club*	Accès sommet	15,60€
Forfait saison moniteur parapente convention	Accès sommet	40,60€
Montée parapente convention	Accès sommet	8,40€
forfait animation OTPE	TS Preron	6,30€
Forfait journée professionnels	Accès sommet	6,30€

**Vu** l'article R.2221-72 du code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :**

**D'approuver** les tarifs de la régie des remontées mécaniques.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 mars 2026

Le président de séance,  
Gaelle MOREAU



Le secrétaire de séance,  
Maryline FISCHER

